

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 JUIIN 2023

N° 2023-046

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT TROIS du mois de JUIN, à DIX HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte Marguerite Sur Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire.

Date de Convocation :

09/06/2023

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Christine MOUQUET, Catherine CORNILLOT ; Messieurs Francis LEGROUT, Philippe BOSQUET, Christophe TIRARD, Philippe HERITIER

Date d'Affichage :

09/06/2023

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Absents excusés : Messieurs Olivier de CONIHOUT, Jean-François DEROIDE, David PETITON

Pouvoir :

- Monsieur DEROIDE à Monsieur LEGROUT
- Monsieur PETITON à Monsieur TIRARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BOSQUET

## OBJET : TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

La préfecture nous informe de la date buttoir du 30 juin pour se prononcer par délibération sur le maintien de la taxe d'aménagement sur notre territoire et la fixation du taux d'imposition. Le taux appliqué jusqu'ici est de 3,5 % (fixe) Le taux ne peut être inférieur à 1% et peut aller jusqu'à 5%.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3,5 %.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

**Véronique DEPREUX**

1<sup>ère</sup> adjointe

